

Le 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptait à l'unanimité la Résolution 1325 relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Pour la première fois le Conseil s'intéresse à l'impact de la guerre sur la situation des femmes.

Cette résolution représente un véritable changement historique en termes de procédures, d'évaluation et d'obligation de résultats.



La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU demande aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les droits des femmes et des filles dans les conflits armés.

Elle réaffirme le rôle que les femmes jouent déjà dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Elle recommande l'augmentation de la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends et la résolution des conflits et les processus de paix.

Cette loi internationale est une avancée historique à caractère obligatoire qui prescrit la participation des femmes et l'intégration d'une perspective sexo-spécifique est devenue en effet un cadre sur lequel peuvent s'appuyer bon nombre d'organisations de femmes dans le monde.